

2 Interpellation de M. Thierry Witsel à Mme Jacqueline Galant, ministre des Sports, de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Médias, intitulée «Situation à Belgian Athletics: un besoin urgent de changement» (article 78 du règlement)

M. Thierry Witsel (PS). – Madame la Ministre, l'affaire opposant Nafissatou Thiam à la Ligue royale belge d'athlétisme (LRBA) a mis en lumière, une fois encore, les fragilités structurelles du sport de haut niveau en Belgique. Au-delà de la situation individuelle d'une athlète exceptionnelle, cette crise révèle des problèmes systémiques: absence de gouvernance professionnelle, conflits d'intérêts entre les fédérations sportives et les athlètes, manque de médiation indépendante et codes de conduite imposés sans concertation.

Ce malaise n'est pas nouveau. Déjà en 2019, plusieurs athlètes de haut niveau – dont Nafissatou Thiam, les *Belgian Tornados* et les *Belgian Cheetahs* – avaient déjà interpellé le ministre des Sports de l'époque, M. Madrane, pour demander la création d'une commission des athlètes reconnue et participative. Leur objectif était clair: professionnaliser la gestion du sport, instaurer un dialogue direct entre les athlètes et les instances dirigeantes, et éviter la répétition de polémiques récurrentes à la veille de grandes compétitions. Cette demande, formulée il y a six ans, résonne aujourd'hui avec une acuité particulière à la lumière des événements récents.

En effet, des courriels internes à l'aile flamande de la LRBA, révélés par plusieurs médias, confirment qu'un cadre de haut niveau aurait effectivement proposé de «donner une leçon à Nafissatou Thiam» pour avoir refusé de signer le code de conduite imposé par cette fédération. Ces faits, qui relèvent d'une volonté explicite d'exclusion, jettent une lumière particulièrement grave sur la gouvernance interne de la LRBA et sur la protection des athlètes dans ce type de structure mixte.

Pendant ce temps, à l'international, les réactions s'accumulent et Nafissatou Thiam a encore une fois exprimé son mécontentement par un communiqué de presse. Je vous invite à lire les commentaires de soutien à Nafi. Des athlètes de haut niveau, des journalistes étrangers, des observateurs du monde sportif ne comprennent pas comment un pays comme la Belgique peut traiter de cette manière une double championne olympique. Nous sommes, aujourd'hui, la honte du monde du sport professionnel!

Après avoir appelé au calme et à la discréetion, ne serait-il pas temps d'exposer clairement vos actions et de montrer comment la Fédération Wallonie-Bruxelles entend protéger ses athlètes? À ce stade, nous devons effectivement parler de protection.

Nous pensions avoir tout lu, mais voilà que mardi dernier, en fin d'après-midi, nous apprenions que l'athlète belge Hanne Maudens aurait été victime d'abus

sexuels de la part d'un de ses anciens entraîneurs, au sein même de la LRBA. Selon ses propres mots, c'est le contexte actuel et le comportement de cette fédération sportive qui l'ont poussée à témoigner publiquement. Elle déclare: «La fédération d'athlétisme est au courant, mais a choisi de garder le silence. On ne nous écoute pas, nous les petits, mais Nafi peut avoir de l'impact.».

Ce témoignage vient s'ajouter à une série de signaux préoccupants sur la gouvernance et du climat interne de la LRBA. Les abus de pouvoir, qu'ils soient psychologiques ou sexuels, sont malheureusement trop fréquents dans le sport de haut niveau. La LRBA a pourtant le devoir d'être un rempart protecteur de premier plan pour ses athlètes, pas une structure de silence ou de déni. Les mots de Hanne Maudens résonnent comme un appel à la révolte: «D'autres athlètes se révolteront. Ensemble, on fera en sorte que tous ces pontes de la fédération laissent la place à des gens compétents. Il n'y a aucune communication, et les athlètes ne sont jamais mis en avant».

Ces déclarations doivent être prises avec le plus grand sérieux et appellent une réaction politique forte et structurelle. Nos athlètes méritent mieux qu'une gouvernance défaillante ou des réponses internes. Sans préjuger du parcours judiciaire de l'affaire, si de tels faits sont avérés, des mesures disciplinaires doivent être prises. Il est inacceptable que nos athlètes ne puissent pas se sentir en sécurité lorsqu'ils exercent leur passion.

Avez-vous eu connaissance de cette nouvelle affaire très grave et qui jette davantage d'ombre sur la gestion interne de la LRBA? Quel est votre regard sur la situation visiblement toxique qui règne au sein de cette fédération sportive? Allez-vous clarifier les faits et évaluer la situation institutionnelle? Avez-vous reçu toutes les parties prenantes au conflit, athlètes et responsables de la Ligue belge francophone d'athlétisme (LBFA)? Quelles conclusions tirez-vous de ces rencontres?

Lors de votre rencontre avec les cadres de la LRBA ainsi que votre homologue flamande, avez-vous abordé la problématique des violences sexuelles et psychologiques envers les athlètes? Qualifiez-vous la gouvernance actuelle de la LRBA, et de ses cadres dirigeants, d'adéquate au regard de la gravité des accusations et du climat interne rapporté par plusieurs athlètes? Depuis ces révélations, avez-vous pris contact avec votre homologue flamande, Mme De Ridder, pour examiner conjointement les responsabilités internes à la LRBA et pour envisager des suites coordonnées?

À court terme, quelles garanties pouvez-vous offrir quant à la protection institutionnelle et éthique des athlètes sous contrat avec l'ADEPS, afin qu'ils ne puissent plus subir de pression ou d'exclusion en raison de leur position vis-à-vis d'une fédération sportive? De façon plus générale, comment assurez-vous la sécurité des athlètes face à des agressions sexuelles ou psychologiques? Quel soutien leur est apporté face à cela?

Au niveau structurel, envisagez-vous de mandater une évaluation externe et indépendante sur la gouvernance et les pratiques internes de la LRBA, notamment sur la transparence, les droits commerciaux, la gestion des conflits et la protection des athlètes? Vous avez suggéré de revoir son code de conduite. Où en est la situation?

Vous avez rencontré la LRBA. Vous m'avez précisé attendre de leur part des actions concrètes à entreprendre afin de ramener de la sérénité au niveau de la structure et des sportifs, et de prévenir toute nouvelle difficulté. Avez-vous reçu un retour? Ont-ils proposé de revoir la partie sponsors du code de conduite? Enfin, compte tenu de l'appel déjà lancé en 2019 par les principaux athlètes belges, êtes-vous prête à relancer officiellement la création d'une commission des athlètes reconnue par la Fédération Wallonie-Bruxelles, avec un rôle consultatif et décisionnel clair, afin de garantir une représentation réelle des sportifs dans les décisions qui les concernent directement?

Il s'agit ici de tirer les leçons d'une crise qui dépasse le cas d'une seule athlète. Ces affaires révèlent l'urgence d'un changement structurel afin que les athlètes ne soient plus jamais réduits au silence ou livrés à des logiques de pouvoir qui n'ont rien à voir avec l'esprit du sport.

M. le président. – La parole est à M. Maillen.

M. Vincent Maillen (MR). – Madame la Ministre, j'avais déposé une question orale relative à la gestion des abus dans l'athlétisme belge et à la responsabilité des fédérations sportives. Elle a été déclarée irrecevable par la Conférence des présidents.

Cette interpellation me permet d'aborder le sujet, de prendre un peu de hauteur et de revenir sur les polémiques qui touchent la LRBA. Dans la presse du 7 octobre dernier, une heptathlonienne de 28 ans, Hanne Maudens, a publiquement accusé son ancien entraîneur, une figure éminente de l'athlétisme belge, d'avoir adopté des comportements inappropriés à son égard alors qu'elle n'avait que 21 ans.

Hanne Maudens affirme avoir alerté la *Vlaamse Atletiekliga* (VAL) à l'époque, et sa plainte n'a pas été prise en compte. Selon sa déclaration, la VAL a gardé le silence et a rejeté ses signalements. En outre, elle raconte avoir été forcée à s'entraîner dans des conditions extrêmes. Elle dit avoir participé blessée aux 17^eChampionnats du monde d'athlétisme de Doha sans avoir eu la possibilité de consulter les médecins de l'équipe. Pour rappel, en Belgique, l'athlétisme dépend de deux structures communautaires: la LBFA et son équivalent flamand, la VAL.

Plus globalement, au sujet de ces polémiques, j'ai été particulièrement choqué par les nouvelles révélations concernant les primes de loyauté versées aux athlètes. Comme lors de la récente affaire Thiam et lors de l'affaire Dassy, vous

n'avez pas attendu que notre Assemblée aborde la question pour agir. En l'occurrence, vous avez suspendu la liquidation du solde de la subvention octroyée à la LBFA afin de faire toute la lumière sur cette affaire.

Actuellement, quels sont les mécanismes qui existent en Fédération Wallonie-Bruxelles pour accompagner et protéger les victimes de comportements similaires? Cette affaire porte gravement atteinte à l'image de l'athlétisme belge. Hanne Maurens a participé aux Championnats du monde d'athlétisme de Doha, en tant que représentante belge. Dans ce cas, cela signifie que la LRBA est également impliquée dans cette affaire, au même titre que la VAL.

Êtes-vous entrée en contact avec la LBFA et avec votre homologue flamande pour faire toute la lumière sur ces événements? Je profite de cette prise de parole pour exprimer mon soutien total à Hanne Maudens ainsi qu'à tous les autres athlètes qui traversent une situation similaire. Les fédérations sportives, et nous, politiques, devons être à leurs côtés et éviter que de telles situations se reproduisent. Je souhaite vous remercier du geste fort que vous avez accompli en suspendant la subvention à la LBFA. Vous bénéficiez de toute ma confiance sur la gestion de ce dossier, comme c'est le cas pour la gestion du sport amateur.

M. le président. - La parole est à M. de Wasseige.

M. Olivier de Wasseige (Les Engagés). – Monsieur Witsel, votre interpellation aborde des questions importantes pour le sport francophone comme la gouvernance de nos fédérations sportives, la responsabilité des acteurs ou la confiance du public. Vous soulevez des points qui, chacun à leur manière, appellent des réponses structurelles. Nous partageons votre constat. Ces dernières semaines, la situation des athlètes a mis en évidence la nécessité de poursuivre un travail de fond pour professionnaliser la gestion et la gouvernance de nos fédérations sportives. Ce chantier est essentiel. Il ne s'agit pas seulement d'une question d'image, mais de crédibilité, de transparence et d'efficacité. Nos fédérations sportives doivent pouvoir fonctionner avec des règles claires, des contrôles solides, et une culture de responsabilité à tout niveau. C'est à cette condition que le sport pourra continuer à être un vecteur de confiance et de cohésion.

Dans le prolongement de ce débat sur la gouvernance, vous avez également évoqué la problématique des abus sexuels dans le sport, tout comme M. Maillet. Sur ce point, Les Engagés partagent pleinement vos préoccupations. Madame la Ministre, Mme Gysen, particulièrement investie sur cette question, vous a d'ailleurs déjà interpellée pour rappeler l'urgence de renforcer la prévention et l'accompagnement dans ce domaine. Dans cet ordre d'idées, nous pensons qu'il faut, à ce stade, vous faire confiance. Vous avez pris des engagements concrets pour examiner en interne les manquements dénoncés et pour en tirer les enseignements nécessaires. Je constate par ailleurs votre décision de suspendre temporairement la subvention à la LBFA, et je vous remercie pour cette action.

Ce geste traduit votre volonté d'agir avec prudence et transparence, sans pour autant préjuger de futures conclusions. Ce travail d'analyse, mené dans la sérénité, est la seule voie pour aboutir à des réponses structurelles et durables. D'autant plus que cette question, loin d'être anecdotique, touche à des équilibres communautaires complexes: les compétences partagées entre différents niveaux de pouvoir, les réalités propres aux différentes fédérations sportives et la diversité du monde sportif francophone. Voici autant de raisons pour ne pas céder à la tentation d'une lecture simpliste ou d'une réaction immédiate.

Pouvez-vous préciser les modalités et le calendrier du contrôle ainsi que les garanties prévues pour que les fédérations sportives concernées puissent se conformer durablement aux exigences de bonne gouvernance? Pouvez-vous préciser comment votre administration entend renforcer les mécanismes de contrôle et d'accompagnement des fédérations sportives afin d'éviter la répétition de tels dysfonctionnements? Envisagez-vous de mieux encadrer la formation et la sélection des dirigeants des fédérations sportives pour garantir une gouvernance plus professionnelle et plus éthique? Quelles mesures structurelles comptez-vous mettre en place pour améliorer la prévention, la détection et l'accompagnement des victimes d'abus sexuels dans le milieu sportif?

En résumé, Les Engagés partagent l'indignation devant ces faits qui salissent l'image du sport et l'exigence de réforme qu'ils suscitent. Mais nous voulons agir avec nuance, rigueur et méthode, en vous accompagnant dans le travail de clarification et de professionnalisation que vous avez engagé. C'est ainsi, collectivement, que nous pourrons rendre au sport francophone toute sa crédibilité, et garantir un environnement plus sûr, plus juste, et plus responsable pour tous.

Mme Jacqueline Galant, ministre des Sports, de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Médias. – Messieurs les Députés, cette interpellation et vos questions concernent un sujet d'une importance capitale, la protection des athlètes contre toute forme de violence, d'abus ou de harcèlement. Bien que le cas de Mme Maudens relève de la compétence de la Communauté flamande, chaque signalement de violence ou de maltraitance dans le sport doit être pris avec le plus grand sérieux, où qu'il se produise, et par l'ensemble des opérateurs.

En Fédération Wallonie-Bruxelles, la protection et l'intégrité des sportifs constituent une priorité. Ce principe est garanti par plusieurs textes législatifs, dont notamment le décret du 14 octobre 2021 visant l'éthique sportive et instituant un observatoire de l'éthique dans les activités physiques et sportives, ainsi qu'un réseau éthique (décret «Éthique sportive»), le décret du 16 mars 1998 relatif à l'aide aux enfants victimes de maltraitance ou le décret du 3 mai 2019 portant sur le mouvement sportif organisé en Communauté française. Chaque fédération sportive dispose d'un référent éthique formé pour écouter, conseiller et orienter les athlètes. L'équipe éthique de mon administration assure quant à

elle un suivi individualisé, en lien avec des opérateurs spécialisés, comme Yappa-ka, les maisons de justice ou les équipes SOS enfants.

L'obligation de présenter un extrait de casier judiciaire pour les personnes en contact régulier avec des mineurs, la brochure «*Tous acteurs, tous responsables*», ainsi que le Pôle psychologique du Centre d'aide à la performance sportive (CAPSy), qui offre un soutien psychologique aux sportifs, complète cet ensemble d'outils.

Je tiens à rappeler que la libération de la parole est essentielle. Chaque structure et chaque entité a la responsabilité de continuer à bâtir un climat de confiance dans lequel chaque athlète sait qu'il sera entendu, accompagné et protégé. La Fédération Wallonie-Bruxelles, en collaboration avec les fédérations sportives et des acteurs spécialisés, reste pleinement mobilisée pour faire du sport un espace sûr, respectueux et épanouissant pour toutes et tous.

Concernant la situation de Nafissatou Thiam, je rappelle son palmarès, sa longévité et sa régularité à l'échelon mondial. Son parcours force le respect et, sans introduire une dimension «deux poids, deux mesures», pourrait, à mon sens, justifier un accompagnement adapté à son statut, y compris certains aménagements spécifiques et légitimes liés à son statut d'athlète d'exception de notre pays.

Il est tout d'abord important de rappeler que la LRBA est une ASBL nationale sur laquelle le gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles n'exerce aucune tutelle. En ma qualité de ministre des Sports de la Fédération Wallonie-Bruxelles, je ne dispose ainsi pas de pouvoir direct sur cette fédération sportive. Ma compétence s'exerce exclusivement et de façon indirecte que sur la LBFA.

Cela étant, j'ai souhaité agir de manière proactive et constructive. J'ai ainsi reçu la LBFA afin d'évaluer la situation, de rappeler l'importance du dialogue et du respect mutuel entre les opérateurs, et de leur dire, sans m'en prendre aux personnes, ma réprobation sur la gestion du dossier en amont et pendant les Mondiaux de Tokyo. J'ai également invité Nafissatou Thiam à une rencontre en vue de l'écouter sur ses préoccupations et de travailler ensemble à la création des meilleures conditions possibles pour la poursuite de sa carrière sportive dans un climat apaisé.

En parallèle, et dans un esprit de collaboration, des contacts ont été pris entre mon cabinet et celui de la ministre flamande des Sports, Mme De Ridder. Nos échanges sont constructifs et alignés sur la volonté commune d'empêcher qu'une telle situation se reproduise à la LRBA. Je devrais rencontrer physiquement mon homologue dans les prochains jours.

Le code de conduite relève de la compétence interne de la LRBA. Il ne m'appartient donc pas d'en imposer la révision. Néanmoins, en ma compétence de ministre des Sports, j'ai estimé qu'il était de mon devoir de demander qu'il

soit réévalué, afin d'assurer une meilleure concertation avec les athlètes, une meilleure adéquation entre leurs intérêts privés et ceux de la LRBA, et *in fine*, d'éviter que des tensions de ce type ne se reproduisent. Étant donné que certaines fédérations sportives ont déjà pris des dispositions et que ces mesures méritent d'être renforcées plutôt que dupliquées, la création d'une commission des athlètes de la Fédération Wallonie-Bruxelles n'est pas opportune à ce stade. Néanmoins, je n'y suis pas, par principe, totalement opposée.

Pour en venir aux derniers développements de ce dossier, j'ai pris connaissance avec stupéfaction des articles parus récemment dans la presse flamande concernant les primes controversées pour les athlètes belges qui ont signé le code de conduite. Dans la foulée, j'ai convoqué ce lundi la présidente de la LBFA. En effet, la LBFA est la seule fédération d'athlétisme reconnue et subventionnée par la Fédération Wallonie-Bruxelles, la VAL relavant de la compétence de la Communauté flamande, la FRBA étant la structure faîtière de deux fédérations communautaires. À l'issue de cet entretien, j'ai indiqué avoir été choquée de la manière de procéder, décidée par le conseil d'administration de la LRBA, et confirmée par la présidente de la LBFA. Ces nouvelles révélations s'ajoutent à une préoccupation grandissante de la gestion des Mondiaux de Tokyo, et plus largement au fonctionnement de la LRBA.

J'ai demandé ce mardi à l'Administration générale du sport (AGS) de suspendre la liquidation du solde de la subvention octroyée à la LBFA, le temps de vérifier rigoureusement que les fonds publics n'ont en aucun cas servi au paiement des primes de loyauté mentionnées dans les articles. Lors de cet entretien, la présidente de la LBFA m'a également indiqué qu'un formulaire de retour d'informations avait été envoyé à tous les athlètes francophones ayant participé aux Mondiaux de Tokyo. Chacun d'eux est invité à y partager ses impressions et à formuler d'éventuelles remarques sur le code de conduite. Je salue cette démarche à la fois positive et transparente.

Enfin, j'invite tous les membres du conseil d'administration de la LRBA à un examen de conscience sur la gestion des récentes polémiques et, plus globalement, sur le mode de gouvernance et la transparence des décisions de cette fédération sportive. La protection, le respect et la sérénité de nos athlètes demeurent ma priorité absolue.

M. Thierry Witsel (PS). – Madame la Ministre, je n'ai pas obtenu toutes les réponses que j'attendais, mais je ne manquerai pas vous interroger à ce sujet au vu de l'importance du sujet. À mon sens, les affaires Thiam et Maudens ne relèvent pas simplement d'un dysfonctionnement interne d'une fédération sportive, mais d'une faillite morale et structurelle du système sportif belge. Empêcher Nafissatou Thiam de participer aux Championnats du monde d'athlétisme est inadmissible!

J'entends que vous avez rencontré la LRBA et que vous allez rencontrer Nafissatou Thiam. Il me semble important, avec son aide, de créer un groupe d'athlètes qui connaisse le terrain et les sportifs et qui puisse aider la LRBA à se professionnaliser. Certes, vous n'avez pas la mainmise sur la LRBA, mais vous subventionnez la LBFA. J'estime que, même si vous n'avez légalement rien à dire, vous avez tout de même une voix à faire entendre en tant que ministre des Sports.

Vous avez parlé de subventions suspendues, mais le décret du 3 mai 2019 portant sur le mouvement sportif organisé en Communauté française prévoit trois sortes de subventions: la subvention forfaitaire de fonctionnement, la subvention pour le développement du sport de haut niveau et la subvention pour la formation cadre. J'aurais aimé entendre plus de précisions sur ces différentes subventions et celle(s) que vous avez suspendue(s).

Nous avons tous un rôle à jouer. Le football est souvent décrié, mais l'athlétisme n'a pas l'air d'aller beaucoup mieux. Certains propos tenus à l'encontre des grandes championnes que sont Nafissatou Thiam et Hanne Maudens sont inadmissibles. Ces athlètes montrent la voie aux jeunes et nous ne pouvons pas les laisser sans réponse. Il faut que quelqu'un tape du poing sur la table. Il faut qu'un audit de la LRBA soit organisé pour voir ce qu'il se passe réellement au sein de cette fédération.

Les sportifs de haut niveau devraient pouvoir signer un code de conduite sans avoir peur ou être victime de chantage. Peut-être qu'un statut un peu plus spécifique pourrait être accordé à Nafissatou Thiam, qui pousse quand même les autres athlètes vers l'avant.

Lorsque M. Madrane était ministre des Sports il avait prévu de créer une commission des athlètes, qui a été complètement oubliée par Mme Glatigny. Vous n'êtes pas contre, mais il serait intéressant de mettre cette commission en place. Je terminerai en disant que le code de conduite et le contrat de *sponsoring* sont deux documents distincts. Il faut pouvoir faire la part des choses. Le sport ne doit pas être indigne et il est important que nous gardions nos valeurs!

Je voudrais ajouter que je déposerai une motion relative à la suite de cette interpellation.

M. le président. – J'ai été saisi de deux projets de motion. Le premier, signé par M. Witsel ainsi que par Mmes Roberty et Özen, est libellé comme suit:

«Le Parlement de la Communauté française,

ayant entendu, en commission des Sports, de la Fonction publique et de la Simplification administrative, des Médias et de la tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement, la réponse de Mme Jacqueline Galant, ministre des Sports, de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Médias, à

l’interpellation de M. Thierry Witsel, intitulée “Situation à *Belgian Athletics*: un besoin urgent de changement”,

vu la Déclaration de politique communautaire (DPC) qui affirme la volonté du gouvernement de soutenir la gouvernance du mouvement sportif et de garantir la protection et l’épanouissement des athlètes,

vu le décret du 8 décembre 2006 visant l’organisation et le subventionnement du sport en Communauté française,

vu les obligations des fédérations sportives reconnues en matière de gouvernance, de transparence et de respect de la déontologie sportive,

considérant les événements récents ayant mis en lumière les graves dysfonctionnements au sein de la fédération belge d’athlétisme, *Belgian Athletics*: manque de transparence, conflits internes, pressions sur les athlètes et absence de mécanismes de protection efficaces,

considérant l’absence de formation professionnelle des cadres de la fédération belge d’athlétisme en matière de gouvernance sportive,

considérant le caractère missionnaire de *Belgian Athletics*,

considérant que ces tensions et ces manquements institutionnels ont gravement terni l’image du sport belge sur la scène internationale et affecté la confiance des athlètes, du public et des partenaires,

considérant que la Fédération Wallonie-Bruxelles, en tant qu’autorité compétente pour la reconnaissance et le financement des fédérations sportives francophones, doit veiller à ce que celles-ci respectent les principes de bonne gouvernance, de sécurité et de bien-être des sportifs,

considérant l’absence d’un cadre réglementaire strict en cas de délit sexiste et d’agression sexuelle entre un entraîneur et une ou un athlète de la fédération,

considérant que les récentes révélations liées aux abus sexuels dans le sport belge renforcent l’urgence d’un cadre réglementaire clair et protecteur pour les athlètes, sur le plan tant physique que psychologique,

considérant la nécessité d’une coopération renforcée entre les ailes francophone et néerlandophone de *Belgian Athletics* pour garantir une gouvernance équilibrée et respectueuse des intérêts de tous les athlètes,

recommande au gouvernement:

de demander la démission des dirigeants flamands et francophones de *Belgian Athletics* afin de restaurer la confiance et de permettre une refondation complète,

de restructurer l'organigramme de *Belgian Athletics*, en concertation avec la Communauté flamande, pour garantir que la mission de la fédération serve pleinement les intérêts des athlètes et non des intérêts institutionnels ou individuels,

de renforcer les ponts entre les ailes francophone et néerlandophone de la fédération d'athlétisme, dans une logique de collaboration et de transparence, au service du sport belge dans son ensemble,

de créer à terme un institut national de gouvernance et, dans l'attente, de consacrer davantage de ressources au sein du ministère pour donner un appui aux acteurs qui souhaitent se professionnaliser dans le respect d'un cadre éthique renforcé,

de conditionner la reconnaissance et le subventionnement des fédérations sportives au respect d'une charte éthique et déontologique, transparente et dénuée de tout élément commercial susceptible d'entrer en conflit avec les droits des athlètes,

d'augmenter le budget consacré aux sports, afin de réduire la dépendance des fédérations à l'égard des sponsors privés et de garantir leur autonomie et leur intégrité,

de maintenir et de soutenir les contrats ADEPS pour les athlètes de haut niveau,

d'établir un cadre légal pour lutter contre toutes les formes d'agressions sexuelles et de comportements inappropriés dans le sport, prévoyant notamment des procédures de signalement facilement accessibles, des sanctions claires, ainsi que des actions de prévention comme la formation obligatoire des entraîneurs à la prévention des violences et à la gouvernance des corps dans le sport,

de créer une structure intercommunautaire de médiation du sport pour résoudre les différends entre athlètes, entraîneurs et fédérations de manière neutre et indépendante.

En outre, le Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles réaffirme son soutien à l'ensemble des athlètes et demande que des mesures structurelles soient prises pour que le sport redevienne un espace de respect, de confiance et de fierté nationale.»

Le second projet de motion, pure et simple, est signé par MM. Maillen et de Wasseige, et est libellé comme suit:

«Le Parlement de la Communauté française,

ayant entendu, en commission des Sports, de la Fonction publique et de la Simplification administrative, des Médias et de la tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement, la réponse de Mme Jacqueline Galant, ministre des Sports, de la

Fonction publique, de la Simplification administrative et des Médias, à l'interpellation de M. Thierry Witsel, intitulée “Situation à *Belgian Athletics*: un besoin urgent de changement”,

passe à l'ordre du jour.»

3 Questions orales à Mme Jacqueline Galant, ministre des Sports, de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Médias (article 82 du règlement)

3.1 Question de M. Chris Massaki Mbaki, intitulée «Bilan de nos sportifs aux championnats du monde d'athlétisme»

M. Chris Massaki Mbaki (MR). – Madame la Ministre, les championnats du monde d'athlétisme de Tokyo se sont achevés le 21 septembre dernier. Pour la délégation belge, ce rendez-vous planétaire s'est conclu par un bilan contrasté avec deux médailles remportées par nos athlètes

Isaac Kimeli, 31 ans, de Halle, qui a brillé sur 5 000 mètres en décrochant une magnifique médaille d'argent, terminant deuxième derrière l'américain Cole Hocker et devant le français Jimmy Gressier. Cette performance individuelle constitue un exploit remarquable et la première médaille belge sur cette distance depuis Mohammed Mouhrit en 1999. La Belgique a également remporté une médaille de bronze en relais mixte 4x400 mètres, obtenue dès le premier jour de compétition; l'équipe belge a terminé troisième derrière les États-Unis et les Pays-Bas.

Individuellement, d'autres performances méritent d'être soulignées: Naomi Van Den Broeck s'est hissée en finale du 400 mètres haies avec un excellent sixième rang mondial et un nouveau record national en 53,65 secondes. Plusieurs autres athlètes ont atteint les phases finales de leurs épreuves respectives.

Finalement, avec deux médailles, la Belgique termine dans le top 20 du classement mondial par nations, un résultat honorable, mais qui aurait pu être encore meilleur sans les dysfonctionnements internes de la fédération.

Dès lors, Madame la Ministre, comment évaluez-vous le bilan des athlètes francophones? Ces résultats correspondent-ils aux objectifs fixés en amont de la compétition?

Mme Jacqueline Galant, ministre des Sports, de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Médias. – Les championnats du monde d'athlétisme viennent de se terminer. Si je peux me réjouir des résultats obtenus par certains des représentants belges, cela ne doit pas cacher le travail qui reste à accomplir pour que chacun puisse évoluer à son meilleur niveau. Parmi les treize athlètes soutenus par la Fédération Wallonie-Bruxelles, sept ont atteint

les objectifs contractuellement fixés et quatre autres s'en sont approchés de très près.

Je tiens particulièrement à souligner les performances de Naomi Van Den Broeck. Elle a non seulement rempli son objectif sur le relais 4x400 mètres, mais a aussi terminé sixième de la finale du 400 mètres haies en établissant au passage un nouveau record de Belgique en 53,65 secondes.

Ces résultats confirment la dynamique de progression et laissent entrevoir de réelles perspectives pour les prochaines échéances internationales.

M. Chris Massaki Mbaki (MR). – Madame la Ministre, je partage votre avis sur ce bilan positif et encourageant. Les prochains Jeux olympiques approchent à grands pas et de plus en plus de sportifs émergent. Nous continuons à leur faire un maximum de publicité et à leur donner un cadre. Nos athlètes ont besoin de soutien et d'encouragement pour signer des performances et porter bien haut les couleurs de notre pays.

3.2 Question de M. Arnaud Dewez, intitulée «Sensibilisation aux risques liés au padel»

M. Arnaud Dewez (MR). – Ces dernières années, le padel connaît un essor considérable dans notre pays, séduisant un large public grâce à son accessibilité et son côté ludique. Toutefois, les professionnels de santé – notamment les kinésithérapeutes – alertent au sujet d'une recrudescence inquiétante de blessures, en particulier au tendon d'Achille.

Selon AXXON, l'association de défense professionnelle représentative de la kinésithérapie en Belgique, l'intensité des déplacements, les sols durs et les conditions climatiques augmentent fortement les risques encourus par les joueurs, en particulier les pratiquants occasionnels, parfois peu préparés physiquement. Ces blessures peuvent avoir de lourdes conséquences, allant de longues périodes de rééducation à la chirurgie.

Madame la Ministre, envisagez-vous des collaborations avec les fédérations sportives ou les clubs de padel pour diffuser des conseils de prévention, par exemple eu égard aux échauffements, étirements et bonnes pratiques?

Mme Jacqueline Galant, ministre des Sports, de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Médias. – La pratique d'un sport repose avant tout sur un choix personnel et je me réjouis de constater la hausse constante du nombre de pratiquants du padel en Belgique. La fédération reconnue pour la gestion du padel en Fédération Wallonie-Bruxelles n'a pas constaté une augmentation des accidents déclarés par rapport à d'autres sports. Cependant, qui dit sport dit risques, et ces derniers sont d'autant plus importants dans le cadre des disciplines pratiquées de manière occasionnelle.

En termes de sensibilisation, l'Association francophone de tennis (AFT) a diffusé des vidéos réalisées avec un joueur de l'équipe nationale de padel, Maxime Deloyer, et qui rappellent l'importance d'un bon échauffement et des gestes appropriés avant la pratique. Par ailleurs, des fiches présentant les bons réflexes à avoir en termes d'échauffement, d'étirement et de préparation physique sont en cours d'élaboration et seront mutualisées entre le tennis, le padel et d'autres disciplines.

Néanmoins, je ne peux qu'inciter toutes les personnes qui souhaitent pratiquer un sport de manière libre à se renseigner sur les initiatives de conscientisation lancées par les clubs et les gestionnaires d'infrastructures. Je leur recommande également de prendre conseil auprès des personnes formées ou spécialisées dans le sport afin de profiter au mieux de leur loisir et d'en limiter les potentiels traumatismes, par une pratique durable et sécurisée.

M. Arnaud Dewez (MR). – Ces fiches pratiques sont une bonne initiative et gagneraient à être diffusées largement. Elles pourraient même être apposées dans les salles de padel, à proximité des terrains. En effet, le padel est un sport qui attire de nombreux joueurs occasionnels et se joue parfois sans coach ni préparation, avec un équipement pas toujours approprié. Un cadre de prévention clair et bien diffusé serait une bonne solution pour éviter certaines déchirures ou blessures au niveau du tendon d'Achille.

J'ai entendu que certains clubs de padel mettaient à disposition des vélos elliptiques au bord des terrains. Ceux-ci doivent assurer un échauffement cardio et une augmentation en douceur de la température du muscle. C'est une bonne chose! Toutes les initiatives sont bonnes à mettre en lumière.

3.3 Question de M. Arnaud Dewez, intitulée «Bilan et perspectives pour le handisport belge à la suite des championnats du monde 2025»

M. Arnaud Dewez (MR). – Madame la Ministre, la récente performance de la délégation belge aux Championnats du monde d'athlétisme handisport 2025 à New Delhi constitue une fierté nationale. Avec six médailles remportées, dont quatre en or et deux en argent, nos athlètes, tels que Peter Genyn, Léa Bayekula et Roger Habsch, ont une nouvelle fois démontré l'excellence, la résilience et la passion qui animent le handisport belge. Par ailleurs, la Déclaration de politique communautaire (DPC) souligne l'importance de faciliter et renforcer la pratique sportive pour tous et je vous sais très attachée au développement du handisport.

Dès lors, quel bilan officiel tirez-vous de la participation belge aux Championnats du monde d'athlétisme handisport 2025, en termes de médailles, de classement général et de retombées pour le développement du handisport en Fédération Wallonie-Bruxelles? Quelles mesures concrètes sont-elles envisagées

pour poursuivre et renforcer le soutien aux athlètes en vue des Jeux paralympiques d'été de 2028, qui se tiendront à Los Angeles ?

Au-delà de la reconnaissance institutionnelle et médiatique, quelles actions spécifiques comptez-vous déployer pour valoriser ces résultats dans les établissements scolaires ? Comptez-vous proposer des interventions d'athlètes, des modules pédagogiques ou des campagnes de sensibilisation destinées aux jeunes, afin de promouvoir le sport inclusif et combattre les stéréotypes liés au handicap ? Enfin, quels dispositifs peuvent être instaurés ou renforcés pour soutenir les jeunes en situation de handicap souhaitant se lancer dans la pratique sportive, notamment en termes de formation des enseignants et de promotion des clubs handisport ? Cette question ne relève pas uniquement de votre champ de compétence.

Je vous remercie pour l'attention portée à cette question cruciale. Elle vaut tant pour l'excellence sportive et la cohésion sociale, que pour la valorisation du handisport comme vecteur d'inclusion et de dépassement de soi.

Mme Jacqueline Galant, ministre des Sports, de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Médias. – Organisés du 27 septembre au 5 octobre 2025 à New Delhi, les récents Championnats du monde d'athlétisme handisport ont une nouvelle fois mis à l'honneur les excellentes performances du handisport belge. Plusieurs athlètes francophones y ont brillé, à commencer par Léa Bayekula, double championne du monde de 400 et 800 mètres, et Roger Habsch, double vice-champion du monde de 100 et 200 mètres.

Avec un total de six médailles, dont quatre en or, la Belgique se classe 17e sur 56 nations médaillées, confirmant le haut niveau de nos athlètes dans un contexte international de plus en plus compétitif. Au-delà des résultats, ces performances constituent une source d'inspiration majeure pour les jeunes en situation de handicap. À travers son système d'évaluation et de financement des fédérations, l'Administration générale du sport (AGS) intégrera naturellement ces succès dans le suivi des projets sportifs, notamment en vue des Jeux paralympiques de Los Angeles en 2028.

Je tiens également à souligner le travail exemplaire de la Ligue handisport francophone (LHF), sur les plans tant de la performance que de la promotion de l'inclusion. Dans cette perspective, une enquête mêlant pratiques et besoins de personnes en situation de handicap a été lancée. Les réponses permettront d'orienter les actions futures vers un sport toujours plus inclusif. Parallèlement, la LHF développe la formation des encadrants, sensibilise les jeunes dans les écoles et organise des Festi'Handisport permettant aux moins valides de découvrir une série de disciplines. Je soutiens pleinement ces actions qui traduisent le dynamisme du handisport francophone.

M. Arnaud Dewez (MR). – Madame la Ministre, nous constatons votre soutien au handisport et aux différentes initiatives menées dans ce domaine. Je vous invite à poursuivre dans cette voie.

(*M. Chris Massaki Mbaki, vice-président, prend la présidence*)

3.4 Question de M. Christophe Bastin, intitulée «Rapport du comité d'experts: quelles implications pour le secteur du sport»

M. Christophe Bastin (Les Engagés). – Le comité d'experts mandaté par le gouvernement a récemment publié son rapport relatif au pilotage budgétaire. Il y formule plusieurs constats et recommandations pour assurer la soutenabilité financière de la Fédération Wallonie-Bruxelles, notamment à travers la rationalisation des structures, la simplification administrative et une meilleure coordination entre les acteurs institutionnels.

Le secteur du sport, bien qu'il représente un levier essentiel de cohésion sociale, de santé publique et de rayonnement, n'échappe pas à ces réflexions. Le comité d'experts évoque des pistes d'optimisation dans l'organisation, le soutien aux opérateurs ou encore dans la gouvernance des politiques sportives et des organismes d'intérêt public.

Madame la Ministre, quelle lecture faites-vous des conclusions de ce rapport concernant le secteur sportif? Quelles pistes d'action envisagez-vous pour renforcer l'efficience des politiques sportives, tout en maintenant la qualité de l'encadrement et du soutien aux clubs, fédérations et infrastructures? Comment veillerez-vous à ce que les mesures envisagées n'affaiblissent pas les moyens du sport de proximité, qui reste la pratique sportive la plus accessible pour des milliers de jeunes? Enfin, pouvez-vous préciser le calendrier et la méthode de concertation pour impliquer les acteurs du secteur sportif dans la mise en œuvre de ces recommandations?

Mme Jacqueline Galant, ministre des Sports, de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Médias. – Monsieur le Député, pour éviter de me répéter, je ne reviendrai pas sur les éléments de méthode que j'ai développés précédemment en réponse à la question de M. de Wasseige.

Comme je l'ai déjà indiqué en réponse à la question de Me Özen, le soutien au sport amateur demeure l'une de mes priorités qui est partagée par l'ensemble du gouvernement. Avec un budget qui ne représente que 0,4 % environ du budget global de la Fédération Wallonie-Bruxelles, le sport reste l'un des domaines les plus modestement dotés de l'action publique.

Dans ce contexte, il pouvait être difficilement question d'imposer une baisse supplémentaire du budget qui aurait fragilisé un secteur déjà sous tension. Le budget 2026 sera donc maintenu afin de permettre au monde sportif de pour-

suivre ses missions essentielles. Dans les prochaines semaines, je recevrai les résultats de l'audit de l'ADEPS qui devra dégager des pistes d'amélioration pour rendre nos services encore plus lisibles, plus efficaces et plus proches du terrain. Cette dynamique répond parfaitement aux recommandations du rapport du comité d'experts en ce qui concerne le secteur sportif.

S'agissant des stages ADEPS, le gouvernement a décidé de préserver leur accessibilité tout en réajustant leurs tarifs. L'augmentation du prix de ces stages est en effet limitée à 10 %. Les stages ADEPS resteront très compétitifs par rapport au secteur privé et à la Flandre.

À titre d'exemple, un stage de foot ou de stage multisports de cinq jours en externat passera de 68,70 euros en 2025 à 75,50 euros en 2026, soit une hausse de moins de 1,50 euro par jour. Les journées sportives scolaires passeront de 10 en 2025 à 11 euros en 2026. Quant aux groupes gérant des personnes en difficulté, le tarif restera fortement préférentiel avec un prix de 6,60 euros en 2026 pour une journée sportive au lieu de 6 euros en 2025. L'accessibilité des stages de l'ADEPS reste parfaitement assurée tout en permettant un meilleur rééquilibrage budgétaire.

M. Christophe Bastin (Les Engagés). – Je vous remercie, Madame la Ministre, pour votre réponse. Pour Les Engagés, il est essentiel que la recherche de rationalisation ne se fasse pas au détriment du dynamisme et de la vitalité du monde sportif qui est, pour nous comme pour vous, un pilier de notre société et un moteur d'inclusion. L'efficience doit aller de pair avec la solidarité et la cohésion sociale, qui font du sport un pilier de la vie en communauté.

3.5 Question de M. Christophe Bastin, intitulée «Recentrage institutionnel du sport et mutualisation des infrastructures»

M. Christophe Bastin (Les Engagés). – La Déclaration de politique communautaire (DPC) affirme clairement la volonté du gouvernement de revoir la structure institutionnelle et administrative du sport francophone, avec un objectif à terme: centraliser les compétences relatives au sport au sein de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Cette ambition répond à une logique de cohérence et d'efficacité: une politique sportive performante ne peut être dissociée d'une vision globale, où les infrastructures, les programmes et les ambitions du secteur sont pensés de manière concertée.

Dans cette perspective, la structure Infrasports – qui gère aujourd’hui le financement, la rénovation et la création d’infrastructures sportives – joue un rôle central. Son retour sous la tutelle directe de la Fédération Wallonie-Bruxelles est attendu par de nombreux acteurs de terrain.

Madame la Ministre, concrètement, où en sont les travaux relatifs au transfert ou à la réintégration d’Infrasports au sein de la Fédération Wallonie-Bruxelles? Quels sont le calendrier et les étapes envisagés? Par ailleurs, quelles actions

otre cabinet mène-t-il pour encourager la mutualisation des infrastructures sportives, notamment entre les écoles, les clubs et les communes? Cette mutualisation est une priorité pour répondre aux besoins criants: manque de terrains, d'espaces, vétusté de certains équipements, inégalités territoriales...

Mme Jacqueline Galant, ministre des Sports, de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Médias. – Monsieur le Député, le 8 septembre dernier, mon cabinet a tenu une première réunion de travail constructif avec les services du Service public de Wallonie (SPW) Mobilité et Infrastructures et de l'Administration générale du sport (AGS).

À cette occasion, il a été rappelé que je poursuivais ma feuille de route en parfaite cohérence avec la Déclaration de politique régionale (DPR) et la DPC, lesquelles prévoient toutes deux la recentralisation de la compétence du sport au sein d'une seule et même entité, à savoir la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Les deux administrations concernées ont reconnu le bon sens qui sous-tendait cette démarche de transfert de compétences. Dans un climat d'écoute, cette réunion a permis de mettre à plat les éventuelles inquiétudes de part et d'autre. Cette première rencontre a été très positive et a permis de poser les jalons d'un travail structuré. Il a ainsi été demandé aux deux administrations de réfléchir conjointement à l'élaboration d'une méthodologie spécifique pour mener à bien ce projet. Une nouvelle réunion de travail avec les deux administrations est d'ores et déjà programmée afin de poursuivre cette dynamique.

Je ne peux que rejoindre votre position en ce qui concerne la mutualisation des infrastructures sportives; elle est fondamentale notamment pour répondre aux besoins du terrain et améliorer l'accès au sport. Sa mise en œuvre dépend toutefois largement de la coopération des acteurs locaux – écoles, clubs et communes.

M. Christophe Bastin (Les Engagés). – Avec Les Engagés, nous soutenons pleinement l'objectif de cohérence et de clarté institutionnelles. Rassembler sous un même toit les compétences relatives au sport relève du bon sens. Cela permettra aussi de bénéficier d'une politique plus lisible et plus efficace. Nous partageons la conviction qu'une gouvernance unifiée est une condition pour renforcer la stratégie sportive francophone, à condition qu'elle s'accompagne d'une bonne préparation et d'une coordination rigoureuse.

Nous serons attentifs à la question des transferts de crédits et de moyens humains concernant cette recentralisation qui ne pourra réussir que si elle s'accompagne de ressources suffisantes et sécurisées.

Concernant la mutualisation des infrastructures, cela reste un levier majeur. Il faut encourager les synergies entre les écoles, les clubs et les communes. C'est aussi optimiser l'investissement public tout en répondant aux besoins du terrain. Nous soutiendrons votre démarche, Madame la Ministre.

(M. Christophe Bastin, président, reprend la présidence)

3.6 Question de M. Olivier de Wasseige, intitulée «Réforme du Code civil: accompagnement du monde sportif»

M. Olivier de Wasseige (Les Engagés). – Depuis le 1^{er} janvier 2024, la réforme du Code civil – et en particulier du Code des sociétés et des associations (CSA) – continue de produire ses effets pour l'ensemble du secteur associatif, y compris le monde sportif. De nombreux clubs, comités et fédérations, souvent gérés par des bénévoles, doivent adapter leurs statuts, leurs modes de gouvernance et leurs pratiques administratives pour se mettre en conformité.

Cette réforme, si elle vise à moderniser et à clarifier le cadre juridique, a aussi généré beaucoup de questionnements sur le terrain: obligations comptables, responsabilité des administrateurs, modification des statuts, gestion des assemblées générales, etc. Pour de nombreux clubs, notamment les plus petits, cette complexité représente une charge de travail administratif supplémentaire.

Madame la Ministre, quel est aujourd’hui votre constat sur les conséquences concrètes de cette réforme sur le monde sportif en Fédération Wallonie-Bruxelles? Quelles actions sont-elles entreprises, en collaboration avec l’Association interfédérale du sport francophone (AISF), l’Association des établissements sportifs (AES) ou d’autres opérateurs, pour accompagner les clubs et fédérations dans cette transition juridique? Enfin, envisagez-vous de renforcer la communication, la formation ou l’appui administratif destinés aux bénévoles et gestionnaires de clubs, afin d’éviter que cette réforme devienne un frein à leur engagement?

Pour mon groupe, il est essentiel que la simplification administrative promise au départ ne se transforme pas en un obstacle pour les structures sportives de base, qui font vivre le sport au quotidien dans nos communes.

Mme Jacqueline Galant, ministre des Sports, de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Médias. – Monsieur le Député, la réforme du CSA a profondément modifié le cadre juridique applicable à l’ensemble du secteur associatif, y compris aux mouvements sportifs organisés. Cette réforme fédérale poursuit un objectif légitime de modernisation et de transparence, mais elle est, dans les faits, particulièrement contraignante et parfois mal adaptée aux réalités des clubs sportifs de base, presque exclusivement gérés par des bénévoles.

Les clubs doivent désormais répondre à des exigences accrues en ce qui concerne la gouvernance, la responsabilité des administrateurs, la comptabilité et la tenue des assemblées générales. Ces nouvelles obligations ont suscité des interrogations légitimes, notamment parmi les petites structures locales moins outillées pour absorber cette charge administrative supplémentaire.

Dans ce contexte, il importe de souligner le rôle essentiel joué par l'AISF et l'AES, deux associations reconnues par la Fédération Wallonie-Bruxelles, pour représenter et accompagner les structures sportives. Depuis plus de quatre ans, ces deux structures ont multiplié les rencontres, séances d'information et outils pédagogiques pour préparer le secteur à cette réforme. Elles ont également collaboré avec la Confédération des employeurs du secteur sportif et socioculturel (CESSoC) pour élaborer des modèles de statut, des fiches pratiques et des documents juridiques destinés à faciliter la mise en conformité des ASBL sportives.

Afin de poursuivre cet accompagnement, l'AISF et l'AES ont planifié une nouvelle tournée des mini-séminaires consacrés au CSA. Elle aura lieu entre octobre 2025 et avril 2026 et s'arrêtera dans chaque province. Les rencontres «Parlons sport», organisées par l'Administration générale du sport (AGS) dans les prochains mois dans toutes les provinces, permettront de mieux identifier les éventuels obstacles rencontrés par les clubs et de recueillir directement leurs témoignages relatifs à la gestion administrative et la conformité juridique. La première séance a eu lieu hier soir à Louvain-la-Neuve. C'était très intéressant. On sent d'ailleurs que les bénévoles sont à bout en raison de leur fort investissement.

Enfin, bien que la Fédération Wallonie-Bruxelles ne soit pas compétente pour modifier le cadre légal du CSA, elle veille, dans la limite de ses compétences, à soutenir, à informer et à outiller les acteurs du sport.

M. Olivier de Wasseige (Les Engagés). – Je reviendrai sur la réunion qui s'est tenue hier à Louvain-la-Neuve. Madame la Ministre, vous y avez constaté que les bénévoles étaient au bout du rouleau. Or, ces personnes constituent la colonne vertébrale du sport de proximité. Il faut leur donner les outils nécessaires et non des contraintes supplémentaires. Vous avez mentionné les initiatives de l'AISF et de l'AES pour les accompagner, avec la création de fiches pratiques et de modèles. Il faut évidemment poursuivre en ce sens et renforcer les initiatives, les formations, la communication et l'accompagnement administratif. La Fédération Wallonie-Bruxelles doit jouer un rôle de facilitateur pour appréhender les modifications importantes du cadre juridique qui affectent considérablement le monde associatif et en particulier sportif. Le nouveau cadre est parfois contraignant et peu adapté à la gestion des profils des bénévoles. Il faut donc maintenir en permanence le dialogue avec les représentants du secteur afin d'ajuster les outils aux réalités du terrain.

3.7 Question de M. Chris Massaki Mbaki, intitulée «Insultes homophobes dans les stades de football»

M. Chris Massaki Mbaki (MR). – Madame la Ministre, les insultes homophobes proférées à l'encontre des gardiens de but ou à l'encontre des arbitres dans plusieurs stades de football belges traduisent une situation intolérable et persistante malgré divers appels à la vigilance et à l'engagement contre les pratiques dis-

criminatoires dans le sport. Ces comportements sapent les valeurs d'inclusion, de respect et de fair-play qui devraient prévaloir dans l'ensemble des clubs et infrastructures sportifs du pays.

En tant que ministre des Sports, vous disposez de leviers pour lutter contre ces dérives: diffusion de messages de prévention, soutien aux campagnes d'éducation à la diversité, formation et accompagnement des clubs et des éducateurs. Cependant, certaines prérogatives essentielles relèvent de la compétence exclusive du gouvernement fédéral et des autorités locales: la répression pénale des faits de haine, l'application concrète des sanctions à l'encontre des supporters et des clubs, la sécurité en tribunes et la police administrative lors des événements sportifs. L'Union belge de football, relevant d'une structure fédérale, détient aussi l'essentiel du pouvoir disciplinaire, notamment en ce qui concerne la sanction des clubs professionnels.

Lors d'un match de football entre des équipes de Pondrôme et de Naninne, l'arbitre a reçu un coup de boule de la part d'un des entraîneurs. L'incident a été filmé et diffusé sur Matélé. Cela démontre l'ampleur du problème. Certes, les sanctions relèvent du gouvernement fédéral, mais il est important d'agir rapidement et concrètement.

Quelles actions concrètes la Fédération Wallonie-Bruxelles mène-t-elle ou entend-elle mener dans la limite de ses compétences pour lutter efficacement contre l'homophobie dans les stades? Comment votre administration travaille-t-elle à la complémentarité et à la coordination avec les instances fédérales et les autorités locales afin d'assurer une réponse intégrée et cohérente aux incidents dans les stades? Quels contacts avez-vous déjà pris avec les ministres fédéraux de l'Intérieur et de la Justice, ainsi qu'avec l'Union belge de football, pour participer à l'élaboration de mesures partagées?

Comment la Fédération Wallonie-Bruxelles accompagne-t-elle en particulier les clubs, arbitres, éducateurs et associations de supporters pour construire un environnement vraiment inclusif et mettre fin durablement aux insultes homophobes dans les stades?

Mme Jacqueline Galant, ministre des Sports, de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Médias. – Bien que le port soit souvent présenté comme un vecteur d'émancipation, de cohésion et d'égalité, il peut, hélas, aussi refléter les dérives de la société et reproduire certaines discriminations, dont l'homophobie.

L'homophobie, comme toute autre forme de discrimination, n'a pas sa place sur les terrains de sport et autour de ceux-ci. À ce titre, je continuerai à faire la promotion des actions menées par les fédérations ou associations sportives qui visent à renforcer le fair-play et le respect. La tolérance, la diversité et le respect ne peuvent être la responsabilité d'un seul secteur, en particulier celui du sport.

La défense de ces valeurs doit devenir un objectif collectif porté par l'ensemble de la société.

Le monde sportif, par sa visibilité et son pouvoir de socialisation, a toutefois un rôle déterminant à jouer. Il doit être exemplaire et continuer à incarner ces valeurs en travaillant main dans la main avec les autorités, les fédérations et les acteurs de terrain pour faire du sport un espace sûr, respectueux et inclusif pour toutes et tous.

Je rappelle que les stades relèvent des clubs professionnels privés, dont les compétitions sont gérées par la *Pro League*. Il incombe donc aux dirigeants de clubs d'assurer le respect des réglementations, y compris vis-à-vis de la lutte contre les propos discriminatoires. Il revient à la *Pro League* et à la fédération belge de football d'imposer et d'appliquer des sanctions claires et dissuasives, envers tant les pseudo-supporters que les joueurs ou les clubs, lorsque des comportements homophobes sont constatés.

M. Chris Massaki Mbaki (MR). – Madame la Ministre, votre réponse me conforte dans l'idée qu'il faut faire preuve de fermeté. En s'appuyant sur les leviers disponibles en Fédération Wallonie-Bruxelles, il faut vraiment lutter contre l'homophobie, le racisme ou toute autre forme de violence présente dans les milieux sportifs.

Après l'incident survenu à Pondrôme, l'entraîneur auteur de violence a été licencié. Cependant, il faut aller beaucoup plus loin dans les sanctions. En Angleterre, depuis cette saison, si des insultes racistes ou homophobes sont proférées dans les stades, les arbitres ont le droit d'arrêter la rencontre dès le deuxième appel et de renvoyer les joueurs aux vestiaires, le temps que les insultes cessent et que leurs auteurs soient identifiés. Cette mesure forte a montré ses effets et contribue à diminuer les insultes. De telles décisions entraîneront des conséquences positives dans le monde du sport en général.

Je suis moi-même arbitre de football depuis de nombreuses années. Sur le terrain, nous constatons tous que, chaque semaine, les mêmes insultes sont répétées. Il faut que cela cesse. Je continuerai à être attentif pour qu'un vrai changement ait lieu au bord des terrains.

3.8 Question de M. Chris Massaki Mbaki, intitulée «Liens entre l'Association des clubs francophones de football (ACFF) et la Fédération Wallonie-Bruxelles à la suite de la démission de son CEO»

M. Chris Massaki Mbaki (MR). – L'Association des clubs francophones de football (ACFF) a annoncé la démission de son directeur général il y a peu. Ce dernier était en poste depuis plus d'un an et travaillait en étroite collaboration avec la Fédération Wallonie-Bruxelles sur différents sujets, par exemple les futurs terrains synthétiques.

Une période transitoire s'ouvre pour cette association sportive qui représente un grand nombre d'affiliés en Fédération Wallonie-Bruxelles. Un administrateur délégué a été nommé afin d'assurer la continuité des activités, de veiller au respect de la vision stratégique «L'ACFF par les clubs, pour les clubs» et de préparer la nomination d'un nouveau directeur général prévue pour mars 2026, comme l'explique le communiqué officiel.

Cette annonce laisse ainsi songeur quant aux futures relations entre l'ACFF et la Fédération Wallonie-Bruxelles, et aux principaux dossiers qui sont sur la table.

Dès lors, Madame la Ministre, quelles conséquences peut avoir le départ du directeur général de l'ACFF pour les relations avec la Fédération Wallonie-Bruxelles? Avez-vous d'ores et déjà noué un contact avec l'administrateur délégué en charge de la période de transition? Enfin, ne craignez-vous pas que ce départ engendre une mise à l'arrêt des dossiers sur lesquels travaillent conjointement l'ACFF et la Fédération Wallonie-Bruxelles, comme l'avenir des terrains synthétiques?

Mme Jacqueline Galant, ministre des Sports, de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Médias. – Monsieur le Député, une fédération ou une association sportive ne se résume pas à une seule femme ou à un seul homme et, dans ce cas précis, l'ACFF ne se résume pas à son directeur général. Elle vit, se transforme et réalise ses objectifs au travers des différents organes de décision qui la composent et de son personnel qui constitue une colonne vertébrale solide pour l'instauration de projets ambitieux pour le football franco-phone. L'ACFF a d'ailleurs clairement communiqué sur le fait que ce changement ne l'éloignera pas de sa vision stratégique. En ce qui concerne mon administration et mon cabinet, les échanges qui existent continuent à vivre.

En outre, dans un souci de bonne gouvernance, les dispositions nécessaires ont été prises par l'ACFF pour assurer une transition fluide en désignant un administrateur délégué *ad interim* qui travaillera dans un premier temps de manière étroite avec l'administrateur délégué démissionnaire et assurera l'intérim jusqu'au mois de mars 2026, le temps de désigner un nouveau directeur général et de l'accompagner.

Je profite d'ailleurs de votre question pour remercier M. Rodrigues Pereira pour tout le travail qui a été réalisé et qui le sera encore jusqu'à la fin de son mandat. Je peux vous dire qu'il continue de travailler sur la problématique des terrains synthétiques, étant donné que nous avons encore des contacts assez réguliers.

Enfin, l'ensemble des projets, dont celui sur les terrains synthétiques, se poursuivront. Ils ne sont en effet pas l'affaire d'une seule personne.

M. Chris Massaki Mbaki (MR). – Madame la Ministre, vous faites très bien de rappeler que tout cela relève d'abord d'un travail d'équipe et pas seulement de

celui d'une seule personne. Je me réjouis également d'apprendre que différentes dispositions ont été prises par l'ACFF.

Les remerciements à l'adresse du travail de M. Rodrigues Pereira sont tout à fait légitimes; j'ai pu constater que sa présence a permis d'enregistrer des évolutions positives.

Vous pouvez compter sur nous, l'ensemble des collègues et moi-même, pour vous soutenir dans le travail encore à mener sur les terrains synthétiques. C'est un défi en effet très important à relever en Région wallonne.

3.9 Question de Mme Armelle Gysen, intitulée «Sportéa, 25 ans d'inclusion par le sport»

Mme Armelle Gysen (Les Engagés). – Ce mardi 7 octobre, la fédération Sportéa, nouveau nom de la Fédération multisports adaptés (FéMA), a fêté ses 25 ans d'existence. J'ai eu l'occasion d'assister à cette célébration et de parler avec les membres et responsables de la fédération. J'ai mesuré à quel point leur action est essentielle pour rendre la pratique sportive accessible à tous, quelles que soient les capacités, les différences et les fragilités.

Depuis un quart de siècle, cette fédération œuvre à remettre le sport et le loisir au centre de notre société, en favorisant la rencontre, l'inclusion et le plaisir de bouger ensemble. Au fil des années, elle a réussi à créer un véritable réseau, à la fois professionnel et bienveillant, autour du sport adapté, tout en collaborant étroitement avec les institutions, les associations locales et les familles.

Madame la Ministre, quel regard portez-vous sur le travail accompli par la fédération Sportéa et sur la place qu'occupe aujourd'hui le sport adapté et inclusif dans la politique sportive de la Fédération Wallonie-Bruxelles? Quels soutiens sont-ils actuellement prévus pour cette fédération et, plus largement, pour les acteurs du sport adapté? Envisagez-vous de renforcer les synergies entre la fédération Sportéa, les fédérations sportives traditionnelles et les structures locales, afin de favoriser encore plus l'inclusion au sein du monde sportif?

Pour le groupe Les Engagés, la fédération Sportéa illustre parfaitement ce que doit être le sport: un espace d'épanouissement, de solidarité et de respect des différences. Ces 25 années d'engagement méritent d'être saluées et encouragées.

Mme Jacqueline Galant, ministre des Sports, de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Médias. – Madame la Députée, permettez-moi tout d'abord d'associer ma voix à la vôtre pour saluer les 25 ans de la fédération Sportéa. Ce quart de siècle d'engagement témoigne d'une réussite collective au service d'un sport inclusif et accessible à tous.

La Fédération Wallonie-Bruxelles soutient la fédération Sportéa depuis de nombreuses années. En 2025, ce partenariat se traduit par une subvention de fonctionnement de 238 339 euros, une enveloppe de 126 000 euros destinée à ses

clubs, ainsi qu'un financement complémentaire de 46 555 euros pour le secteur non marchand. Au-delà des moyens financiers, la Fédération Wallonie-Bruxelles reconnaît le rôle essentiel de la fédération Sportéa dans la promotion du sport pour tous.

Le sport adapté ne doit pas être un monde à part, mais une composante à part entière du paysage sportif. C'est pourquoi j'encourage la fédération Sportéa à poursuivre ses collaborations avec les fédérations sportives, les clubs valides et les centres sportifs locaux (CSL) afin de renforcer les passerelles et de changer les mentalités.

Je rappelle que la mission de la fédération Sportéa est centrée sur la pratique ludique et adaptée, visant davantage le bien-être et l'inclusion que la performance. Cette mission particulière sera renforcée, comme le prévoit la Déclaration de politique communautaire (DPC), grâce au soutien apporté au handisport au travers de la création d'une fédération unique. Cette création permettra d'optimiser les ressources disponibles et d'améliorer la politique handisportive au sein des fédérations et associations sportives reconnues.

Mme Armelle Gysen (Les Engagés). – Je salue le soutien et les moyens financiers que de la Fédération Wallonie-Bruxelles met au service de la fédération Sportéa.

L'important, ce n'est pas de considérer ce sport inclusif comme un sport à part; vous l'avez dit, Madame la Ministre. Il est essentiel de valoriser les capacités des personnes plutôt que de faire le constat de leur incapacité. Ces fédérations de handisport ont cette priorité: changer le regard de la société, apporter du bien-être tant physique que mental, être un tremplin vers une certaine émancipation. J'encourage ces fusions, collaborations et traits d'union entre fédérations, clubs sportifs et familles.